

Concours Gagnez « Une protégée croûte à tarte »

Courez la chance de gagner « **Une protégée croûte à tarte** » gracieuseté de **Trudeau** d'une valeur de **14,99 \$**.

Ce concours est exclusivement réservé aux résidents du Québec.

Prix :

Un gagnant se méritera « **Une protégée croûte à tarte** » gracieuseté de **Trudeau** d'une valeur de **14,99 \$**.

TIRAGE :

Le concours est en vigueur du **2 au 31 mars 2015**.

Vous avez jusqu'au **31 mars 2015** à minuit pour participer au tirage du mois. Limite d'une seule participation par jour, par personne, par foyer et par adresse électronique. Le **1^{er} avril 2015 à 10 h, un formulaire** sera tiré au hasard parmi tous les formulaires reçus. Le nom du gagnant sera publié sur le site Internet du **Poulet du Québec**.

RÈGLEMENTS DU CONCOURS :

Mode de participation et conditions d'admissibilité :

Pour participer en ligne, vous devez être abonné à l'infolettre « Club Recettes » et répondre correctement à une question réglementaire.

- **Si vous n'êtes pas abonné à l'infolettre « Club Recettes »**, remplissez le formulaire d'abonnement en ligne en procédant comme suit :
 1. Rendez-vous au <http://www.lepoulet.qc.ca/club-recettes> et inscrivez votre adresse courriel dans l'espace destiné à cet effet à la section « Devenir membre ». Vous serez dirigé vers la page « Création de votre profil ». Complétez les informations requises afin de créer votre profil personnalisé, notamment votre mot de passe qui est le seul champ obligatoire. Puis, cliquez sur « Enregistrer », une page s'affichera confirmant que votre profil a été complété avec succès. Lorsque vous aurez complété votre inscription vous pourrez participer au concours de votre choix en vous rendant à la page <http://www.lepouletqc.ca/concours>.
 2. Si vous êtes déjà sur la page du concours de votre choix, complétez le formulaire d'inscription en y indiquant votre prénom, nom, adresse incluant ville, province et code postal, numéro de téléphone et adresse courriel. Répondez ensuite à la question réglementaire, puis inscrivez le code de vérification apparaissant sur l'image dans la section à cet effet. Par la suite confirmez que vous avez pris connaissance des règlements du concours en cochant la section à cet effet. Cliquez sur « Soumettre », une page de remerciement s'affichera, vous serez automatiquement abonné à l'infolettre « Club Recettes » et vous obtiendrez alors automatiquement une inscription au concours.
- **Si vous êtes déjà abonné à l'infolettre « Club Recettes »**, procédez comme suit pour participer :

1. Rendez-vous au <http://www.lepoulet.qc.ca/concours>, complétez le formulaire d'inscription en y indiquant votre prénom, nom, adresse incluant ville, province et code postal, numéro de téléphone et adresse courriel. Répondez ensuite à la question réglementaire, puis inscrivez le code de vérification apparaissant sur l'image dans la section à cet effet. Par la suite confirmez que vous avez pris connaissance des règlements du concours en cochant la section à cet effet. Puis, cliquez sur « Soumettre », une page de remerciement s'affichera, vous obtiendrez alors automatiquement une inscription au concours.
- **Pour participer au concours sans vous abonner à l'infolettre « Club Recettes »**, vous devez rédiger lisiblement une lettre manuscrite et originale d'au moins 50 mots expliquant pourquoi vous aimeriez gagner le prix offert dans le cadre de ce concours, accompagnée de votre nom, prénom, adresse complète incluant le code postal, numéro de téléphone incluant l'indicatif régional, adresse courriel et âge. Signez et postez votre lettre dans une enveloppe suffisamment affranchie à : Concours **Gagnez « Une protégée croûte à tarte »** gracieuseté de **Trudeau**, 555, Boul. Roland Therrien, bureau 250, Longueuil, Québec, J4H 4G1. Et ce au plus tard le **31 mars 2015** à minuit, l'oblitération postale en faisant foi, sous peine de nullité. Suite à la validation de votre lettre, vous serez automatiquement inscrit au concours et votre lettre servira de formulaire d'inscription.

Veillez noter que si vous gagnez un prix lors d'un concours sur le **site Internet du Poulet du Québec**, vous ne pourrez gagner aucun autre prix à l'intérieur d'une durée de 30 jours et ce, débutant à la date où vous aurez remporté ce concours.

Le concours s'adresse seulement aux résidents du Québec. Ne sont pas admissibles au concours : tout employé, représentant ou agent des Éleveurs de volailles du Québec, de même que leur famille immédiate, ou les personnes vivant sous le même toit.

Chaque formulaire dûment rempli et retourné donne droit à une chance au tirage mensuel. Les probabilités de gagner sont liées au nombre de formulaires reçus.

Mode d'attribution des prix :

Le tirage aura lieu le **1^{er} avril 2015 à 10 h**, aux bureaux des Éleveurs de volailles du Québec, au 555, boulevard Roland-Therrien, bureau 250 Longueuil, Québec. Le nom du gagnant sera dévoilé sur le site Internet du **Poulet du Québec**.

Le gagnant recevra son prix au cours des 30 jours suivant le tirage.

Conditions générales :

- Le nom du gagnant sera publié sur le site Internet du **Poulet du Québec**. Il n'y aura pas de communication avec les autres participants. En participant à ce concours, la personne gagnante autorise les organisateurs et leurs représentants à utiliser, au besoin et sans rémunération, son nom et sa photographie pour fins de publicité du concours dans n'importe quel média.
- Le gagnant sera avisé par téléphone et/ou courriel. Dans l'éventualité où il serait impossible de contacter la personne gagnante pour quelque raison que ce soit dans les **48 heures** suivant le tirage, un nouveau tirage serait effectué afin d'attribuer le prix.
- Ce prix devra être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement et ne pourra être substitué à un autre prix ou échangé en totalité ou en partie pour de l'argent.
- Le gagnant recevra son prix par la poste ou par messagerie. Dans l'éventualité où le prix ne parviendrait pas au gagnant pour des raisons hors de contrôle, ledit prix devra être réclamé aux bureaux de la ÉVQ au plus tard dans les trente (30) jours suivant la date du tirage, faute de quoi son attribution deviendra nulle. Le cas échéant, le prix ne fera pas l'objet d'un nouveau tirage et ne sera tout simplement pas décerné.
- Dans l'éventualité où un prix ne pourrait être attribué tel que décrit au présent règlement de participation pour des raisons hors du contrôle des organisateurs, ces derniers se réservent le droit de substituer en tout ou en partie le prix pour un ou des prix d'une valeur approximativement équivalente. Préalablement à l'obtention du grand prix, la personne gagnante s'engage à signer une formule de déclaration et d'exonération de responsabilité. Toutes les réponses ainsi reçues demeurent la propriété des Éleveurs de volailles du Québec.
- Toute question supplémentaire concernant ce concours doit être adressée aux Éleveurs de volailles du Québec, a/s du Service du marketing.
- Un différent quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de la régler.